

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[138_Correspondance croisée entre François Guizot et son ami Sylvain Dumon : 1824-1870](#)[Item](#)[Paris, le 6 avril 1849, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot](#)

Paris, le 6 avril 1849, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot

Auteurs : Dumon, Pierre-Sylvain (1797-1870)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1848-1852, 2e République\)](#), [Parcours politique](#), [Politique \(France\)](#), [Posture politique](#), [Publication](#), [Réception \(Guizot\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1849-04-06

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote23, AN : 163 MI 42 AP 138 Papiers Guizot Bobine Opérateur 22

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Dumon, Pierre-Sylvain (1797-1870), Paris, le 6 avril 1849, Pierre-Sylvain Dumon à François Guizot, 1849-04-06.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle).

Consulté le 22/12/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5738>

Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Brompton (Angleterre)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Paris (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 18/01/2024

23
/

6 avril, 1849.

Mon cher ami, Voici tout de suite vrai, et
de la conviction que tels projets. Il y a bien certainement,
de ce point de vue de plus vrai et de mieux exprimé,

quant à la publication, je crois qu'il faut
le désirer par l'intérêt historique. Si elle doit aider
à l'histoire dans le Calvados, et si y a peu à
hésiter, car au moment que la constitution est
étalée, le sentiment de la constitution doit être accueilli
tout. Et si ce n'est autrement, je le verrais plus
d'inconvénients que d'avantages à abriter la
publique aux autres lieux. Je n'ai aucun renseignements
qui me permette de répondre la question.

Je trouve la lettre parfaitement belle, et,
pour mon compte, je n'y rendrais rien changer. Mais
je ne trouve pas qu'elle remplisse tout à fait le
programme que vous me tracez, et ce n'est pas contre
le républicain, l'histoire même à maintenir l'ordre
pour le maintenir etc. même, car ce point de vue, je

à raison des circonstances qui ont été le vote comme
considéré comme représentant, et son vote
qui sera donné l'adhésion des fonctionnaires
de la République. Ses membres considérés l'opinion
comme faite de la jugement, comme prononcé, tandis
que son vote est nul, que son adhésion également
à l'opinion, et que son jugement peut également au
jugement. Le vote sera de constitutions et de votes à
ce point de vue. Tout le pouvoir sera donné une
constitutions dans la nation du Conseil, pour le
Gouvernement qui est l'avis après une ou plusieurs
années, et qui peuvent fournir les éléments d'une
solution. Le conseil est d'avis constitutionnel,
si même l'avis, mais c'est un gouvernement, il
ne se peut pas just de le confondre dans la
république dont nous sommes la République, et
tout. Il se suggère le service de cette grande
élection d'avis public, qui peut produire sous
la forme d'un Gouvernement républicain, pour nous
suffisamment à cette forme de Gouvernement et
peut-être que nous lui devons.